

**Subvention pour accélérer
les grandes idées des
communautés noires
(S.A.G.I.) 2.0**

**FOIRE AUX
QUESTIONS**

2024

**FONDATION
POUR LES
COMMUNAUTÉS
NOIRES**



01 Qu'est-ce qu'une organisation B3 ?

Organisation mandatée par les Noirs :

Ces organisations servent en permanence et principalement les communautés noires, en abordant des questions et en fournissant des services particulièrement pertinents pour les Noirs. Leurs programmes et initiatives sont conçus pour relever les défis qui affectent de manière disproportionnée les communautés noires.

Organisation dirigée par des Noirs :

Ces organisations sont dirigées et gouvernées principalement par des Noirs. Au moins deux tiers de leurs dirigeants, y compris leur équipe de direction et leur conseil d'administration, sont des Noirs. Le leadership implique ici que les décisions, les politiques et l'orientation stratégique reflètent les expériences vécues et les priorités des Noirs.

Organisation au service des Noirs :

Les services, les aides et les ressources de ces organisations sont conçus et consacrés au soutien des communautés noires, en veillant à ce que leurs services et leurs programmes répondent aux besoins des Noirs, même si les bénéficiaires de leurs services comprennent d'autres groupes.

02 Nous ne sommes pas sûrs que notre organisation soit considérée comme entièrement B3. Si notre organisation ne répond qu'à un ou deux critères requis pour les organisations B3, cela signifie-t-il que notre organisation n'est pas éligible?

L'objectif du financement de la FPCN est de soutenir les organisations dirigées par des Noirs qui travaillent intentionnellement avec les communautés noires au Canada. Nous examinerons chaque organisation et chaque demande afin d'évaluer dans quelle mesure un programme et/ou une organisation s'aligne sur cet objectif. Tous les candidats sont tenus d'expliquer comment leur organisation est mandatée par des Noirs et comment leur travail a un impact intentionnel sur les communautés noires au Canada.

03 Puis-je utiliser ces fonds pour des projets en dehors du Canada?

Non, seules les organisations et initiatives basées au Canada peuvent bénéficier d'un financement.

04 Puis-je utiliser ces fonds pour des projets dans plus d'une province du Canada?

Oui, ces fonds peuvent être utilisés pour des projets menés dans plusieurs provinces. Lors de votre demande, veuillez sélectionner la province où votre projet aura l'impact le plus important, par exemple là où se trouvent la plupart des interventions ou des bénéficiaires. Assurez-vous que votre demande décrive clairement comment le projet bénéficiera aux communautés noires dans toutes les provinces où il sera mis en œuvre.

05 Qu'est-ce qu'un partenaire incorporé?

Les groupes non constitués en société ont besoin d'un organisme à but non lucratif ou d'une organisation caritative constituée en société en tant que partenaire incorporé pour recevoir des fonds de la FPCN. Il est nécessaire d'avoir un partenaire incorporé avant de commencer votre demande. Veuillez noter que la FPCN aidera les candidats à accéder à des informations et des ressources supplémentaires sur le travail avec des partenaires constitués en société, mais ne sera pas responsable de la recherche ou de l'obtention d'un partenaire constitué en société pour les candidats.

Pour plus d'informations, cliquez ici :

1. [Gestion d'un organisme, Imagine Canada](#)
2. [Organismes de bienfaisance et dons, Gouvernement du Canada](#)





06 Quel est le rôle d'un partenaire incorporé? Faut-il en avoir un pour entamer la procédure de demande?

Un partenaire incorporé servira d'entité légale qui recevra les dollars de la part de la FPCN et remplira les formulaires fiscaux requis pour rendre compte de ces dollars. Le partenaire incorporé peut fournir un soutien supplémentaire, comme convenu par le demandeur auprès de la FPCN et le partenaire incorporé. Pour ce cycle de financement, les groupes non constitués en société doivent avoir un partenaire constitué en société avant de commencer leur demande.

07 Notre partenaire incorporé doit-il être une organisation B3?

Nous sommes conscients que la recherche d'un partenaire constitué en société B3 peut constituer un obstacle au financement ; toutefois, pour ce cycle de financement, votre partenaire constitué en société doit être une organisation B3.

08 Notre partenaire constitué en société peut-il être une entreprise?

Non. Un partenaire constitué en société est une organisation à but non lucratif ou caritative.

09 Puis-je postuler pour plus d'un secteur?

Non. Les candidats ne doivent s'inscrire qu'à un seul secteur.

10 Quel est le montant du financement disponible?

Les candidats sont invités à soumettre leur demande pour l'un des trois secteurs suivants :

- **Secteur de base**, pour un financement jusqu'à 30 000 \$ pour répondre aux besoins fondamentaux et opérationnels, sans lien avec la programmation.
- **Secteur Catapulte**, pour un financement allant jusqu'à 80 000 \$ afin d'investir dans de nouveaux programmes et services ou d'étendre les programmes et services existants, et ;
- **Secteur des espaces communautaires**, pour un financement allant jusqu'à 200 000 \$ afin d'investir dans des projets d'investissement et des infrastructures sociales.



11 Comment accéder au portail de dépôt de demande?

Vous pouvez accéder à l'application en utilisant ce [lien](#). Nous vous recommandons de prendre connaissance des questions relatives au dépôt de demandes, disponibles [ici](#), avant de commencer à remplir le formulaire.

12 Si j'ai/un membre de notre équipe a soumis une demande pour siéger dans les cercles de sélection communautaires, cela signifie-t-il que notre demande de subvention ne sera pas acceptée?

Non. Votre demande sera acceptée et n'oubliez pas que vous ou votre collègue n'examinerez pas votre propre demande de subvention.

13 Que faire si j'ai besoin de plus d'informations sur S.A.G.I. 2.0, 2024?

Vous pouvez vous inscrire aux sessions d'information aux dates suivantes :

- Webinaire en anglais : [le 8 octobre 2024, à 15h00 HE](#)
- Webinaire en français : [le 9 octobre 2024, à 15h00 HE](#)

14 Autorisez-vous les organisations ou les groupes qui ont besoin d'aide à présenter des soumissions orales?

Oui, nous offrons un nombre limité de places pour que les candidats puissent soumettre une demande orale si nécessaire. Les soumissions de demandes à l'oral auront lieu entre le 28 octobre et le 8 novembre 2024.

Pour prendre rendez-vous pour soumettre une demande à l'oral, cliquez [ici](#)

15 Nous avons reçu un financement de la FPCN dans le cadre de la subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires : connexion et croissance 2023, pouvons-nous encore effectuer une demande pour cette subvention grandes idées des communautés noires 2.0, 2024 ?

Non. Si vous avez reçu une subvention grandes idées des communautés noires (S.A.G.I.) en 2023-2024, vous ne pouvez pas demander la subvention de cette année.

16 Nous avons soumis une demande dans le cadre de l'initiative pour appuyer les communautés noires du Canada (IACNC) ; pouvons-nous encore soumettre une demande de subvention de la FPCN ?

Oui. Veuillez noter que bien que vous puissiez toujours soumettre un demande pour la subvention S.A.G.I. 2.0, 2024, si vous avez reçu un financement de la IACNC, vous ne pourrez pas financer la même initiative/le même projet.

17 Quand les décisions seront-elles prises par les cercles de sélection communautaires?

Les décisions finales seront prises et communiquées avant la fin du mois de février 2025.



18 Les organisations religieuses peuvent-elles soumettre une demande?

Oui, les organisations religieuses peuvent soumettre une demande ; toutefois, les activités qui sont religieuses ou qui comportent une exigence de participation à toute dimension de la foi ne sont pas éligibles.

Ex. Une église qui gère une cuisine communautaire peut soumettre une demande pour les fournitures et les frais de personnel.

19 Si j'ai une question concernant ma demande, à qui dois-je m'adresser?

Si vous avez une question ou un problème concernant votre demande, envoyez-nous un courriel à l'adresse grants@forblackcommunities.org ou réservez un appel de coaching [ici](#).



Subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires : connexion et croissance

Glossaire

Les subventions accordées par la FPCN suivent une approche informée par la communauté, itérative et axée sur l'apprentissage. Les définitions ci-dessous sont destinées à fournir un contexte supplémentaire pour la compréhension de ces concepts plutôt que des définitions immuables.

Organisation mandatée par les Noirs :

Ces organisations servent en permanence et principalement les communautés noires, en abordant des questions et en fournissant des services particulièrement pertinents pour les Noirs. Leurs programmes et initiatives sont conçus pour relever les défis qui affectent de manière disproportionnée les communautés noires.

Organisation dirigée par des Noirs :

Ces organisations sont dirigées et gouvernées principalement par des Noirs. Au moins deux tiers de leurs dirigeants, y compris leur équipe de direction et leur conseil d'administration, sont des Noirs. Le leadership implique ici que les décisions, les politiques et l'orientation stratégique reflètent les expériences vécues et les priorités des Noirs.

Organisation au service des Noirs :

Les services, les aides et les ressources de ces organisations sont conçus et consacrés au soutien des communautés noires, en veillant à ce que leurs services et leurs programmes répondent aux besoins des Noirs, même si les bénéficiaires de leurs services comprennent d'autres groupes.



Accord de collaboration :

L'accord écrit, détaillant l'objectif et la nature de la collaboration, y compris les rôles et les responsabilités, l'objectif de la collaboration, les modalités de travail qui incluent la prise de décision et la résolution des conflits. L'accord est signé par tous les membres de la collaboration qui font une demande de financement de la FPCN.

Activité politique :

Les activités menées pour soutenir ou s'opposer à un parti politique, à un représentant élu ou à un candidat à une fonction publique.

Modèle participatif d'octroi de subventions :

L'implication de la communauté est au cœur du processus participatif d'octroi de subventions de la FPCN. Notre approche est basée sur l'idée que nous sommes interconnectés et que nous pouvons améliorer nos conditions en améliorant celles de ceux qui nous entourent.

Avec le processus de prise de décision à plusieurs niveaux que nous avons, les Cercles de Sélection Communautaire (CSC) sont cruciaux car ils effectuent les évaluations initiales des demandes et recommandent les bénéficiaires aux autres niveaux jusqu'au Conseil d'Administration de la FPCN. Les membres des CSC sont sélectionnés parmi les membres de la communauté noire au sens large.



Objectifs de développement durable :

Les objectifs de développement durable sont 17 appels urgents à l'action conçus et mis en œuvre par les États membres des Nations unies. Vous trouverez plus d'informations ici : <https://sdgs.un.org/goals>

Déterminants sociaux de la santé :

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les déterminants sociaux de la santé sont « les facteurs non médicaux qui influencent les résultats en matière de santé ». Pour plus d'informations, cliquez ici :

https://www.who.int/health-topics/social-determinants-of-health#tab=tab_1